

Vêtement de protection contre les risques mécaniques - Exigences pour les vêtements de protection contre le risque de happement par des parties mécaniques en mouvement.

Numéro de référence : EN 510

Statut : Norme européenne - spécifications produit (parties mécaniques en mouvement)

Portée : Cette norme définit les conditions pour les vêtements de protection conçus pour des opérateurs travaillant sur ou près des machines avec les pièces mobiles découvertes.

Elle ne couvre pas des risques particuliers indiqués dans d'autres normes, par exemple : scies à chaînes.

CONTENU

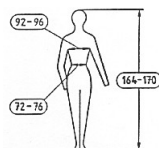
Conditions générales :

- Composition du vêtement
 - Une veste avec salopette ou
 - Une veste avec une combinaison manches ou
 - Une combinaison avec manches
- Systèmes de fermeture: nécessité de n'avoir aucun élément lâche; la fermeture sera couverte et les rabats, le cas échéant, seront à l'intérieur du vêtement
- Les coutures seront pliées à l'intérieur de l'habillement
- Les accessoires résisteront au cycle de nettoyage indiqué par le fabricant; les pièces métalliques résisteront à la corrosion

Conditions particulières :

- Vestes:
 - Pas de col ou col ras-de-cou
 - Aucunes poches externes; poches internes à atteindre seulement de l'intérieur
 - Aucuns plis; poignets et ceinture réglables, le cas échéant, pour s'ajuster au corps
- Salopettes
 - Aucunes poches externes; poche poitrine interne avec fermeture
 - Fentes de côté à couvrir complètement
 - Bretelles fixées sur le dos du pantalon, réglables en longueur à fixer au fond la pièce des pantalons; longueur réglable; possibilité de replier les extrémités des bretelles dans le plastron de la salopette
 - Bas de pantalons réglables pour s'ajuster corps
- Combinaisons :
 - Voir vestes et pantalons
 - Tour de taille réglable à l'intérieur
 - Les combinaisons sans manches seront élastifiées dans le dos

Désignation des tailles :



- Un pictogramme est employé
- Les indications sur le pictogramme se réfèrent aux mensurations du corps et non aux dimensions du vêtement; elles signifient que le vêtement peut être employé par une personne dont les mensurations sont indiquées sur l'étiquette
- Informations à donner:
 - pour des vestes: taille de corps et tour de poitrine
 - pour des pantalons: taille de corps et tour de taille
 - les intervalles sont normalement de 4 centimètres pour des circonférences et de 6 centimètres pour la taille de corps; des intervalles peuvent être combinés.

Marquage :

Il consiste en une étiquette clairement évidente et lisible qui résiste au nombre prévisible de cycles de nettoyage

Elle contient :

- L'inscription de la CE (comme approprié pour catégorie de PPE II)
- Symboles de nettoyage et d'entretien
- Nom ou logo du fabricant
- Type du vêtement (la référence du fabricant)
- Désignation de taille (pictogramme)
- Mettre en référence à la norme EN 510
- Pictogramme roues dentées

Information pour l'utilisateur :

Fourni par le fabricant dans les langages officiels du pays où le produit sera utilisé; l'information sera précise et compréhensible pour l'utilisateur.

Elle contient :

- Nom et adresse du fabricant ou de son représentant
- Nom et référence du produit
- Référence à la norme appropriée
- Explication des pictogrammes et des niveaux des performances obtenus
- Instructions pour l'usage, par exemple contrôles de sûreté avant l'emploi, domaine particulier d'utilisation et limites d'utilisation
- Instruction pour le stockage et l'entretien, instructions pour le nettoyage et la désinfection, pièces de rechange, etc...
 - Avertissements particuliers:
 - Cet équipement ne protège qu'une fois étroitement ajusté et correctement fermé
 - Si l'équipement se compose de deux parties, celles-ci doivent être portées ensemble et ne présenter aucune ouverture pendant l'utilisation.
- Instructions d' emballage pour le transport

Pictogramme :